

Ravine des cabris

**COLLECTIF de citoyens**

Coordonnateur : BRET Olivier

Pour la défense de nos modes de vie créole, dans le respect de notre patrimoine humain, historique, naturel, faunistique, floristique, architectural, dans l'intérêt de la collectivité, l'équité et la solidarité.

**Le 1er mai 2018**

À

**La CPDP route des géraniums**

253, rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon

02.62.44.98.46

[routedesgeraniums@debat-cndp.fr](mailto:routedesgeraniums@debat-cndp.fr)

C'est avec beaucoup de tristesse que nous nous adressons à vous.

Au préalable, il est important de vous signaler que nous avons demandé de l'aide pour l'écriture de nos différents documents ainsi que le maniement de l'ordinateur. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer et surtout de nous avoir informé du projet de cette route des géraniums, qui sous couvert d'utilité publique, aurait passé la parole de la population, sous silence et, fait passer le projet en « misouk », comme beaucoup de réunionnais l'exprime. Même si le bouche à oreille a très bien fonctionné, suite, et grâce à vos actions de publicité, nous n'avons pu être présents, comme beaucoup d'autres, qu'à la troisième réunion du débat public.

Nous avons été surpris par ce projet de route des géraniums (alors que dans les bureaux des décideurs, ce projet existe depuis 2008, nous n'en savions RIEN), sous prétexte d'aménagement de la N3, le maître d'ouvrage, projette sous couvert d'utilité publique, une 4 voie, sur 6 autres tracés différents, à choisir. Cette 4 voie en son tracé rouge, prévoit d'exproprier plus de 2 774 familles. Cette route n'aménage pas la N3, puisque c'est une nouvelle route qui va de l'autre côté de la plaine de Saint-Pierre à la Plaine des Cafres. Nous doutons que les personnes qui doivent rentrer par exemple au Tampon, feront un grand détour par la Ravine des cabris pour rentrer chez eux. C'est une aberration ! les embouteillages continueront ! De l'autre côté, pourquoi la région ne remet-elle pas les routes en état, de Pierrefonds à la plaine des cafres. En passant par le Dassy, des petits chemins existent et demandent à être restaurés et à placer des ponts sur les radiers, et cela ne coûtera pas un demi-milliard d'euros et ne détruira pas plus notre environnement.

**Des questions nous titillent tous :**

1. Quel est le véritable intérêt de cette route ? Quels intérêts supérieurs sont visés se cachant derrière l'utilité publique ?
2. Le maître d'ouvrage a-t-il au moins, lu, son projet ? Vérifié la pertinence de cette route des géraniums sur le terrain ? Pour nous, ce projet est absurde, nous nous demandons même s'il n'est pas tombé sur la tête ?
3. Est-ce que le Conseil Régional a prévu de dédommager toutes ces familles, plus de 2 774 sur le tracé rouge ?- Les très nombreux locataires, puisque la collectivité devra leur proposer une indemnisation mais également une solution de relogement, au minimum 6 mois avant leur éviction ?  
- Les propriétaires, percevront obligatoirement une indemnité dite « juste et préalable ». Cette indemnité devra couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain causé par l'expropriation. **Dans une période de crise financière, ou l'Etat n'accorde plus de subventions**, retire les assistantes maternelles des écoles, demande aux retraités d'être

**Coordonnées du coordonnateur :**

**M. BRET Olivier, 6 chemin Petit-Frère 974 Ravine des cabris, Saint-Pierre**

**Tel : 0692 13 52 05, [olivierbret7@gmail.com](mailto:olivierbret7@gmail.com)**

Pour la défense de nos modes de vie créole, dans le respect de notre patrimoine humain, historique, naturel, faunistique, floristique, architectural, dans l'intérêt de la collectivité, l'équité et la solidarité.

solidaires financièrement... Dans quelle caisse, il ira piocher, dans quel budget, pour nous dédommager ? Tout en sachant que cette indemnisation ne peut qu'être injuste ? Dans le meilleur des cas, notre indemnisation ne couvrira pas toutes nos pertes liées à l'expropriation. **Même dans le meilleur cas de figure**, les propriétaires expropriés seront en perte sèche. Car l'indemnité qui leur est versée dans le cadre d'une expropriation doit couvrir le préjudice direct, non le préjudice indirect. L'indemnité devrait pouvoir les réinstaller dans des conditions équivalentes. A la Réunion, ces conditions ne s'y prêtent pas, géographiquement et économiquement ! L'indemnité est basée sur la valeur vénale du bien, évaluée par le juge de l'expropriation, aidés d'experts. **Cette valeur vénale ne peut que nous inquiéter !** Vu le nombre de familles que le Conseil Régional compte exproprier, sachant qu'il sera difficile, voire impossible de retrouver un autre logement, nous serons fragiles dans la recherche d'un nouveau logement. Vivre dans les logements sociaux, pour la plupart d'entre nous, s'imposeront à nous. Vivre dans des **cages à lapins criminogènes**, Le schéma : Nous serons à l'étroit dans ces immeubles dortoirs. Les plus fragilisés par la déculturation (Perte de l'identité culturelle de notre groupe ethnique), l'acculturation, iront oublier leur vie dans les bars, faire circuler des psychotropes, troubler l'ordre public, en volant, tuant etc...

Il est important de préciser que les propriétaire, non seulement ne seront pas dédommagés des frais annexes (liés aux charges d'emprunt, d'intérêts ou d'impôts, de recherches d'un nouveau logement (devenus très rarissimes, inexistant...), de dépôt de garantie, des avances de loyers, de la perte de la valeur de revente, des dommages des travaux publics, des démarches médicales et pharmaceutiques ; il est évident que cette situation relevant d'un traumatisme social, ne peut que nous rendre malades et stressés...

Cette route reste-t-elle prioritaire pour le maître d'ouvrage, au regard de toutes les conséquences catastrophiques sur sa population, sur ses trop nombreuses expropriations ? Et nous ne parlons pas des conséquences négatives, voire même criminelle sur notre patrimoine culturel et naturel !

4. Raser des zones fortement urbanisées, des zones agricoles, ne sont pas des décisions à prendre à la légère avec un projet qui va à l'encontre des lois internationales sur la transition écologique ? Ce genre de projet devrait-être motivé par des experts à l'aménagement du territoire ? Ce n'est pas l'impression que nous avons eue en lisant attentivement, le projet du maître d'ouvrage. **Les transports en commun ne doivent pas être la seule alternative et s'appuyer sur leur insuffisance pour motiver la route des géraniums, extravagante.**

D'autres solutions alternatives doivent être étudiées attentivement et sérieusement dans le respect de la nature et des hommes avec des spécialistes compétents.

- Le principe de la case à terre fait partie du mode de vie « habiter créole », avec le petit jardin nourricier et des fruitiers devenus rares ! **Est-ce que nous sommes considérés comme des êtres vivants, nous les humains, au sens de l'Article L110-1 du code de l'environnement ?**

**Par mesure de précaution, l'Etat ne devrait-il pas interdire ce projet de route des géraniums ?**  
**Devant l'ampleur des dégâts prévus, pour ne pas avoir à demander pardon à nos générations futures, d'avoir, par ses infrastructures routières inadaptées, traumatiser socialement toute la population réunionnaise, effacer sa culture créole, ses liens sociaux et ses paysages naturels ?**

**Coordonnées du coordonnateur :**

**M. BRET Olivier, 6 chemin Petit-Frère 974 Ravine des cabris, Saint-Pierre**

**Tel : 0692 13 52 05, [olivierbret7@gmail.com](mailto:olivierbret7@gmail.com)**